

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI SEPT OCTOBRE DEUX MILLE DIX NEUF

Présents : Mesdames LAUZERAL Marianne et LE GALES Audrey,
Messieurs : CABAL Guillaume, DARAUD Sébastien, FABRIS Marcel,
GHIRARDO Roger, GRYCZA Daniel, ROUJAS Gérard et SOULA Eric.

Absente excusée : Madame GARCIA-RIBET Isabelle.

Procuration : Mme Isabelle GARCIA-RIBET donne procuration à Mr Daniel GRYCZA

Secrétaire de séance : Mr CABAL Guillaume

- **Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du 09 septembre 2019 :**
Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 09 septembre 2019.
Les modifications sont faites en séance; il le soumet au vote :
- | | |
|------------|----|
| POUR | 09 |
| ABSTENTION | 0 |
| CONTRE | 0 |

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte rendu.

Ordre du jour :

- **Accord Offre URBASOLAR pour un parc photovoltaïque sue la gravière FAUCHE :**
Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 9 juillet dernier, le conseil municipal a pris une délibération pour accepter le principe d'un parc photovoltaïque sur la gravière située lieu-dit FAUCHE sous certaines conditions.

Le service de contrôle de légalité a demandé à ce que la promesse synallagmatique de bail emphytéotique soit jointe à la délibération.

Monsieur le Maire propose :

- d'annuler la délibération du 9 juillet 2019,
- de prendre la même délibération en y joignant la promesse synallagmatique de bail emphytéotique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre une nouvelle délibération pour accorder l'offre d'URSOLAR pour l'exploitation de la gravière « Fauché »

Vote :	POUR	9
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

- **Ouverture du Site de la mairie de PEYSSIES :**
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le site internet communal vient d'être mis en ligne.
Il demande à chacun des élus de proposer des informations locales à insérer régulièrement sur le site afin de le faire vivre à travers de nouvelles actualités et informations.

**** Arrivée en séance de Madame Audrey LE GALES ****

➤ **Arrivée du Compteur LINKY :**

Monsieur le Maire rappelle que la réunion publique d'information sur le compteur LINKY qui a été organisée le vendredi 20 septembre a été un franc succès avec un peu moins de cents personnes.

Il propose au conseil municipal de délibérer pour signifier à l'opérateur chargé de l'installation des compteurs LINKY qu'il doit garantir aux usagers la liberté d'exercer leur choix à titre individuel et sans pression pour refuser ou accepter l'accès à leur logement ou propriété et pour refuser ou accepter que les données personnelles collectées par le compteur LINKY soient transmises à des tiers partenaires commerciaux de l'opérateur.

Après discussion, le Conseil Municipal passe au vote :

POUR	10
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés,

Vu le règlement général européen sur la protection des données personnelles UE-2016/279 du 27/04/2016,

Vu la délibération n°2012-404 du 15/11/2012 de la CNIL portant recommandations relatives aux traitements de données de consommation détaillées, collectées par les compteurs communicants et la communication de la CNIL du 30/11/2015,

Et après concertation, le conseil municipal décide de prendre cette délibération à l'unanimité des membres présents et SIGNIFIE à l'opérateur chargé de l'installation des compteurs « LINKY » qu'il doit garantir aux usagers la liberté d'exercer leur choix à titre individuel et sans pression pour :

- refuser ou accepter l'accès à leur logement ou propriété,
- refuser ou accepter que les données collectées par le compteur soient transmises à des tiers partenaires commerciaux de l'opérateur.

➤ **Achat véhicule :**

Monsieur le Maire rappelle que le fourgon est à ce jour irréparable et que la décision de son remplacement a déjà été évoquée.

Monsieur Marcel FABRIS propose au conseil municipal l'acquisition d'un véhicule de type OPEL VIVARO FourgonL1H1 2.5 CDTI 145CH Pack Clim pour un montant de 5000 € HT.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que cette acquisition avait été prévue et budgétisée.

Vote :	POUR	8
	CONTRE	0
	ABSTENTION	2

➤ **Rentrée Scolaire :**

Madame Audrey LE GALES indique au conseil municipal que la rentrée scolaire 2019/2020 s'est très bien passée, avec une excellente relation et entente entre les parents d'élèves et les enseignantes.

Elle indique au conseil la tenue des élections des représentants des parents d'Elèves le 11 octobre et le 1^{er} Conseil d'Ecole le 15 octobre.

Pour finir, elle demande le remplacement du grillage bornant la cour de la salle des fêtes. En effet, le grillage actuel est abîmé et potentiellement dangereux pour nos enfants.

➤ **Nouvelle école :**

Monsieur le Maire présente au conseil l'actualisation des surfaces et des coûts suite notamment à la 4^{ème} classe et à l'accueil des maternelles lors de l'ALAE.

➤ **Questions diverses :**

➤ Parc Photovoltaïque

Monsieur le Maire indique que l'installation du chantier débutera en décembre après avoir signé la convention d'occupation précaire d'un terrain communal et après le passage de l'huissier mandaté par Urbasolar.

➤ Don d'un Congélateur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Présidente de l'association VANILLE BOURBON a fait don d'un congélateur à la Commune. Celui-ci remplacera le vieux congélateur de la salle des fêtes. Les membres du Conseil Municipal remercient la Présidente pour ce don.

➤ Bâtiment « LA CAVE » :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'AJH vient de notifier à la SCI « Les Vignerons du Sud toulousain » son souhait de cesser son activité à la fin du mois de mars 2020.

La SCI va se réunir en Assemblée Générale le 14 octobre prochain pour envisager la mise en vente du bâtiment.

Une rencontre entre la SCI, la Mairie et la Communauté des Communes pourra être envisagée pour évoquer le devenir du bâtiment.

➤ Lecture du courrier de Madame TEISSEGRE-VABRE :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre recommandée avec accusé de réception reçu le 03 octobre dernier de Madame TEISSEGRE-VABRE concernant sa demande de suppression du ralentisseur devant son habitation. La Commission TRAVAUX sera réunie pour évoquer la suite à donner à cette demande.

Monsieur le Maire rappelle qu'une pétition est toujours d'actualité pour implanter ce type de ralentisseur 200 mètres en amont de celui-ci.

➤ Dates à retenir :

Le 09 octobre à 16h à Carbonne : Réunion annuelle du SDIS31,

Le 14 octobre à 10h à la mairie : Projet Epicerie avec le CAUE,

Le 15 octobre à 18h à l'école : Conseil d'Ecole,

Le 16 octobre à 15h à la mairie : SMEA-Reseau31 – Révision du Schéma Assainissement + tronçons route de CARBONNE et Chemin de Bonzom

Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 04 NOVEMBRE 2019 à 20h30.

***** FIN DE SEANCE : 21H40 *****
